



L'APRI au service des projets des Sœurs et des Frères des Campagnes en Afrique

L'Association pour la Promotion Rurale Internationale (APRI) a été créée en 2012. Voir ci-dessous dans l'encadré l'article 2 des statuts qui résume bien l'objectif de notre Association.

ARTICLE 2

L'Association a pour objet :

- De partager les questions et les préoccupations en matière de développement rural et de solidarité internationale.
- De contribuer au développement durable et global des campagnes, en collaboration étroite avec les populations locales, à leur demande et dans le respect de leurs savoirs, leurs cultures et leurs religions.
- D'initier et d'accompagner des projets dans différents domaines (agriculture, élevage, économie, artisanat, microcrédits, formation, santé, etc.)
- De promouvoir et soutenir toutes initiatives susceptibles de contribuer à la création d'emplois et de revenus et d'accroître les capacités économiques des bénéficiaires.

L'APRI est formée depuis l'origine de 3 entités : des représentants des Frères, des représentantes des Sœurs, et des Laïcs. Ces derniers ont été appelés sur la base de leur connaissance de longue date des deux Congrégations et de leur motivation pour soutenir les projets portés par les prierés avec les populations locales en Afrique. Le Conseil d'Administration actuel est composé de 4 Frères, 3 Sœurs, 8 Laïcs, dont 3 couples. Nous faisons appel à d'autres laïcs pour nous rejoindre, afin d'avoir une représentativité élargie en France.

Nous nous rencontrons deux fois par an, du samedi matin au dimanche midi ; temps forts d'écoute, d'échanges sur l'avancement des projets que nous envoient les prierés du Togo, du Burkina et du Bénin. Ces échanges

d'informations sont nourris par les contacts internes aux Congrégations, mais aussi par les contacts directs entretenus entre les membres de l'APRI et les Sœurs et Frères africains qui nous envoient des nouvelles, des demandes d'aide, des bilans d'activités. Ce travail dense prend tout son sens, rythmé par les temps de prières communes et de célébrations, avec la communauté de La Houssaye. Nous avons conscience de vivre un temps fort de fraternité entre nous et en union avec les Sœurs et Frères en Afrique.

Dès le départ, il fut bien précisé que l'APRI n'intervenait que pour des projets en collaboration et au service des populations locales. Néanmoins, le financement des projets intègre le plus possible les besoins en animation, en formation, souvent réalisés par les Sœurs ou les Frères. De même

qu'en France, les Congrégations ont vécu grâce au travail des Frères et des Sœurs, il est important que dans les projets mis en œuvre en Afrique, le travail, les compétences mobilisées par les Frères et les Sœurs soient rémunérés à leur juste valeur.

En 8 ans, la nature et le nombre de projets ont beaucoup évolué :

- Agriculture-élevage à **Sokounon, Birni, Tapente et Copargo** au Bénin, **Pouda** au Togo, **Thiou** au Burkina-Faso.
- Artisanat, menuiserie à **Manga** Togo, soudure menuiserie métallique à **Pama**, couture à **Thiou** au Burkina-Faso.
- Formation des femmes, nutrition à **Copargo** au Bénin, soutien des malades du VIH-Sida à **Pama** au Burkina-Faso.
- Expériences de micro-crédit ou d'aides au démarrage de projets à **Sakoula** près d'Ouaga, à **Pama** et **Thiou** également au Burkina-Faso.

Tous ces projets proposent au moins un module de formation à des populations, quand ce n'est pas à la base du projet. Les Frères et Sœurs se mobilisent eux aussi pour se former afin d'être plus compétents pour la mise en œuvre des projets dans lesquels ils s'impliquent.

L'APRI ne souhaite pas être le seul financeur des projets portés par les prieurés en Afrique avec les populations locales. Dès à présent, d'autres financeurs sont présents et actifs. Cependant, nos ressources financières ne sont pas toujours à la hauteur des attentes des demandes formulées par les Sœurs et Frères africains.

Vous pouvez soutenir l'APRI de différentes manières :

- **En faisant connaître à d'autres les projets de l'APRI :**

<http://apri.fmc-sc.org/>

Vous pouvez transmettre le lien du site internet APRI à vos amis ou bien la lettre info qui sort deux fois par an. La lettre N° 16 est sortie en novembre 2020. N'hésitez pas à nous la demander.

- **Par un don**

Dons : à l'ordre de l'APRI 149 rue Etienne Jodelle, 77610 La Houssaye-en-Brie.

L'Association **type loi 1901** est reconnue d'intérêt général. Vos dons sont donc déductibles de vos impôts à hauteur de 66 % et dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Ainsi un don de 50 € vous reviendra à 17 €. Merci de nous signaler si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal en nous donnant nom, prénom, adresse et courriel si vous avez.

- **En organisant des activités au profit de l'Association**

Ce peut être une soirée débat, participer à un vide grenier, organiser un loto, etc. L'année 2020 avec la COVID a bloqué toutes nos initiatives en ce sens.

Nous sommes malgré tout à votre disposition pour tout échange.

Frère Thomas BOENA, *Président*,
Marie-Jeanne ROULLEAU, *secrétaire*,
Marie-Alice CAREIL, *secrétaire-adjointe*,
Sœur Claire PATEROUR, *trésorière*.

Contacts :

aprisolidaire@gmail.com
roulleau.marij@orange.fr
Careil41c@aol.com